Résolution sur le Renouvellement du Mandat de la Rapporteure Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique - CADHP/Res.63(XXXIV)03

 nov 20, 2003

**La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples réunie en sa 34ème Session Ordinaire du 06 au 20 novembre 2003 à Banjul, Gambie ;**

***Rappelant*** sa Résolution prise lors de sa 25ème Session Ordinaire qui a eu lieu du 26 avril au 05 mai 1999 à Bujumbura, Burundi par laquelle elle désignait une Rapporteure Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique ;

**Rappelant** par ailleurs les dispositions de l’article 18 alinéa 3 de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples ;

***Se référant*** aux dispositions de l’article 45 (1) a de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples ;

***Rappelant*** sa décision prise lors de la 30ème Session Ordinaire en octobre 2001 à Banjul, Gambie, portant nomination de la Commissaire Angela Melo Rapporteure Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique ;

**Considérant** la nécessité de permettre à la Rapporteure Spéciale de continuer d’exécuter son mandat ;

**Décide** de renouveler le mandat de la Commissaire Angela Melo en qualité de Rapporteure Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique pour une période d’une (1) année ;

**Demande** au Secrétariat de la Commission Africaine d’intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources devant permettre à la Rapporteure Spéciale d’accomplir son mandat.

Fait à Banjul, le 20 novembre 2003